







po / IEP

écoles

privées de

ce secteur



DCG

sélectifs: IAE,

CMI, CUPGE,

CPES

ergothérapeute,

technicien

laboratoire...)



Le calendrier 2024 en 3 étapes







S'inscrire sur Parcoursup

>Une adresse mail valide et consultée régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

>L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou INAA (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

À noter pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

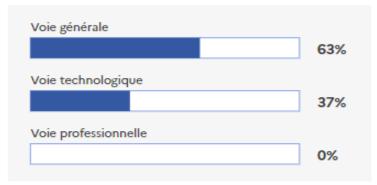




Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur 80% Vos compétences, méthodes de travail et savoir-faire 3% Savoir-être 10% Votre motivation et la cohérence de votre projet 4% Vos engagements, vos activités et centres d'intérêt 3%

La formation

Répartition par type de baccalauréat, des candidats qui étaient en position de recevoir une proposition en phase principale en 2022



Répartition par type de baccalauréat, des candidats qui étaient en position de recevoir une proposition en phase principale en 2022

Note de lecture

Le graphique ci-dessus représente le pourcentage de candidats qui ont été classés en 2022 par la formation et qui étaient en position de recevoir une proposition d'admission dans la formation, par type de baccalauréat. Tous ces candidats n'ont pas intégré la formation, soit parce qu'ils ont eux-mêmes renoncé à cette formation avant de recevoir la proposition d'admission, soit parce qu'ils ont eu le choix entre plusieurs formations et ont au final accepté la proposition d'une autre formation.





Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)
- > Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure
- > La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- > Des vœux qui ne sont connus que de vous : la formation ne connait que le vœu qui la concerne

Conseil : diversifiez vos vœux et <u>évitez impérativement</u> de n'en formuler qu'un seul (en 2023, les candidats ont confirmé 13 vœux en moyenne).





Focus sur les vœux multiples

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- > Sauf exception, il n'y a pas de vœu multiple pour les licences

<u>A noter</u> : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.





Focus sur les vœux multiples

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple</u> dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- > Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- > Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- > Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale (spécificité de l'internat)
- > Les EFTS (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'État à l'échelle nationale
- > Les DNA (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par mention à l'échelle nationale





Focus sur les vœux multiples

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux n'est pas limité</u> :

Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

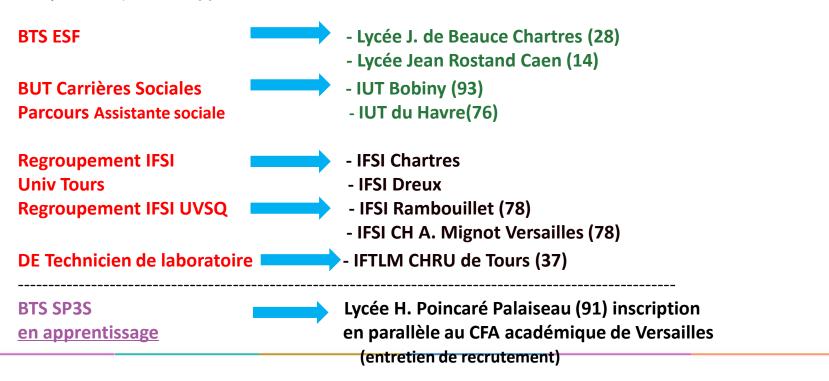
- > Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- > Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- > Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale
- > Le concours commun des écoles nationales vétérinaires







Exemple pour une élève de Terminale ST2S: 5 vœux étudiant, 4 sous vœux étudiant dont 5 sous vœux pour les formations paramédicales (les sous-vœux pour ces dernières ne sont pas comptabilisés), 1 vœu apprenti









Exemple pour un élève de Terminale Bac Pro (secteur Production): 3 vœux étudiant, 4 sous vœux étudiant), 1 vœux apprentissage et 1 sous vœux apprentissage.

- Lycée J. de Beauce Chartres (28) **BTS Production-Electrotechnique** - Lycée B. Franklin Orléans (45) **BTS Cybersécurité-Informatique** - Lycée Grandmont Tours (37) Et réseaux, Electronique option Electronique et communication **CPGE TSI** - Lycée Chaptal (Paris 8e) (en 3 ans réservé aux bacheliers Pro) avec internat sans internat **BTS Electrotechnique** AFTEC Formation CFA de Châteaudun





Focus sur les vœux en apprentissage

- > Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage

<u>Rappel</u>: les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr





Focus sur le secteur géographique (1/2)

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

> <u>Il n'y a pas de secteur géographique.</u> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.





Focus sur le secteur géographique (2/2)

Secteur géographique lle-de-France : il n'est fait aucune distinction entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

- Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence
- > Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France
- > Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen habilité à l'étranger



Date limite pour formuler vos vœux > Jeudi 14 mars 2024

(23 h 59 heure de Paris)







Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - > Lettre de motivation par vœu uniquement lorsque la formation l'a demandée
 - rubrique « préférence et autres projets »
 - > pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- > Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation





La lettre de motivation

Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

 La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci. Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter: pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature





La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

 ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 4 juillet 2024.

s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.





La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour faire connaître ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires





Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat

- > Année de première: bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français et notes obtenues au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
- > Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre),
- > Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2ème trimestre (ou 1er semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.





La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une fiche Avenir est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 30 mai 2024



Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux > Mercredi 3 avril 2024

(23 h 59 heure de Paris)







Une politique volontariste d'égalité des chances mise en œuvre par Parcoursup

Un appui aux lycéens boursiers

- > Une priorité accordée aux lycéens boursiers dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- > Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la participation aux cordées de la réussite est remontée par les proviseurs
- > Le lycéen décide s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places priorisées pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels
- > Un nombre de places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques





La phase d'admission principale : 30 mai au 12 juillet 2024

- Avant le démarrage de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car il faudra faire un choix.
- > Les candidats consultent les réponses des formations le 30 mai 2024
- > Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues.
 Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu





Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup (application téléchargeable à partir du 30 mai 2024)
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info: du 16 au 23 juin 2024, pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.

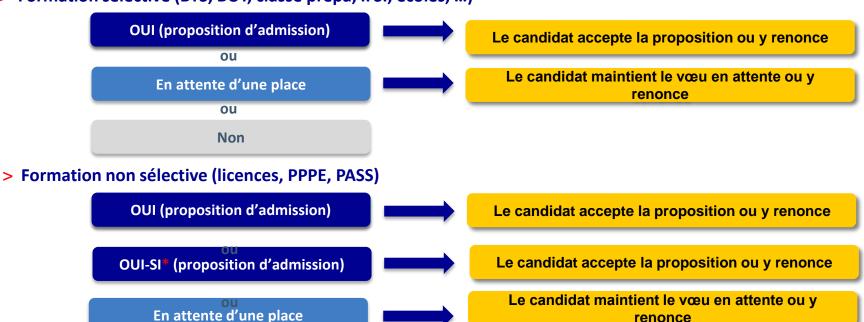






Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



renonce





L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.





Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- >Le numéro vert (à partir du 17 janvier 2024) : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur Parcoursup.fr)
- >La messagerie contact depuis le dossier candidat
- Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils (Parcoursup_info sur Twitter/X et Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)





Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > Dès le 30 mai 2024: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- > Du 11 juin au 12 septembre 2024 : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles
- > A partir du 4 juillet 2024 : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles



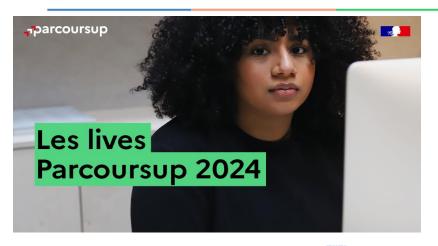


Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation. Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux → Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée. Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- A partir du 30 mai 2024, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.









Autres ressources:

- Padlet du CIO de Chartres (lien sur le site du lycée)
- Les journées portes ouvertes et salons virtuels
- Les MOOC
- Brochure nationale 2023 sur www.onisep.fr

Au lycée :

Mme Frain : lundi matin et vendredi toute la journée Mme Sibade : mardi matin et jeudi toute la journée

Prise de rendez-vous à la vie scolaire 02.37.18.78.00

Au CIO de Chartres:

Situé dans l'enceinte du Lycée Jehan de Beauce

Mme Frain : jeudi toute la journée Mme Sibade : le mardi après-midi

Sur rendez-vous au 02.38.83.49.96





Des outils pour préparer votre projet d'orientation





Avenirs.onisep.fr

Retrouvez toutes les informations sélectionnées par l'Onisep sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr:

- Le moteur de recherche Parcoursup
- un accès vers d'autres sites numériques d'aide à l'orientation et un lien vers le site de votre Région